



Infirmier dans un service de fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 26 mai 2003

Bonjour

Je m'appelle L T, je suis infirmier dans un service de fumeurs où moi, non fumeur, je ne dois pas me plaindre. J'ai rencontré le médecin du travail et il m'a conseillé de déposer plainte, de me faire aider pour faire respecter la loi Evin (il est prêt à m'épauler au besoin). De plus je souffre de sinusite qui est accentuée par ce climat enfumé. Je désire aussi adhérer et me battre contre le tabac. Pouvez vous m'aider ? Que dois-je faire et à qui m'adresser ?

Merci pour toute l'aide que vous pourrez m'apporter.

Réponse :

Vous êtes dans des conditions idéales car il n'est pas fréquent de voir les médecins du travail prendre la défense des non fumeurs avec autant de conviction : profitez-en !

Prenez connaissance de [vos droits](#) et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme

Lisez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose.

DNF se tient à votre disposition tout au long de ce parcours difficile pour vous apporter son concours. N'hésitez pas.